

VILLE DE MTUQUE

PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE LA TUQUE**

> **RÈGLEMENT NUMÉRO** 1000-231-2024

RÈGLEMENT **ÉTABLISSANT** TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE DE LA TUQUE POUR L'ANNÉE 2025

PROPOSÉ PAR: LA CONSEILLÈRE DORYS DUCHESNE

APPUYÉ PAR : LE CONSEILLER FRANÇOIS FORTIN

RÉSOLU: VLT-2024-12-375

Avis de motion:

19 novembre 2024

Dépôt du projet de règlement : 19 novembre 2024

Adoption:

17 décembre 2024

Entrée en vigueur :

1er janvier 2025



PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE LAVIOLETTE VILLE DE LA TUQUE

RÈGLEMENT Nº 1000-231-2024 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE DE LA TUQUE POUR L'ANNÉE 2025.

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Tuque tenue le **17 décembre 2024**, sous la présidence du maire monsieur Luc Martel et à laquelle étaient présents madame la conseillère Dorys Duchesne et messieurs les conseillers, Éric Chagnon, Clément Dubé, Claude Gaudreault, Michel Pronovost, et François Fortin, formant le quorum.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU que ce conseil municipal juge opportun de regrouper les tarifications existantes en matière de biens, les services et les activités fournis par la Ville en un seul règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné lors de l'assemblée ordinaire tenue le 19 novembre 2024 par la conseillère madame Dorys Duchesne;

EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL DÉCRÈTE PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT Nº 1000-231-2024, CE QUI SUIT :

CHAPITRE I – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES
PRÉAMBULE ET ANNEXES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Il est par le présent règlement établi une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens, services et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la Ville de La Tuque, et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Article 3

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités mentionnés aux annexes ci-jointes qui font partie intégrante du règlement comme suit :

- I. Administration;
- II. Cour municipale;
- III. Évaluation et taxation;
- IV. Finances;
- V. Génie;
- VI. Greffe:
- VII. Sécurité incendie:
- VIII. Permis et inspection / Urbanisme et environnement;
 - IX. Travaux publics;
 - X. Sports et plein air;
- XI. Bibliothèque;
- XII. Vie citoyenne;



XIII. Tourisme:

XIV. Communications:

XV. Transport adapté et collectif.

BÉNÉFICE REÇU

Article 4

Le mode de tarification prévu au présent règlement est lié au bénéfice reçu par le débiteur dans le cas d'un bien, d'un service ou d'une activité qui profite ou est susceptible de profiter non pas à la personne en tant que telle, mais à l'immeuble dont elle est propriétaire ou occupant.

Le sens de l'expression « bénéfice reçu » de l'alinéa précédent ne s'applique pas si le mode de tarification est un prix exigé de façon ponctuelle pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré d'une activité. L'activité de la Ville qui consiste à étudier une demande et à y répondre est réputée procurer un bénéfice au demandeur, quelle que soit la réponse, y compris lorsque la demande a pour objet un acte réglementaire ou que la réponse consiste dans un tel acte.

COMPENSATION

Article 5

Toute compensation exigée d'une personne en vertu du présent règlement, en raison du fait qu'elle est propriétaire d'un immeuble, est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'unité d'évaluation comprenant celui-ci.

Toutefois, cette assimilation ne s'applique pas si le propriétaire de l'immeuble n'est pas la personne au nom de laquelle est inscrite l'unité d'évaluation comprenant celui-ci.

PROCÉDURE D'EXIGIBILITÉ

Article 6

Tout débiteur, bénéficiaire ou usager d'un bien, d'un service ou d'une activité pour lequel un tarif est exigé, en vertu du présent règlement, doit au préalable s'identifier et, sur demande, fournir une preuve d'identification.

Tous les tarifs exigibles en vertu de ce règlement sont payables, au moment de la demande de service, activité ou bien par le requérant ou, dans certains cas, dans les 30 jours suivant l'envoi d'une facture.

DÉSISTEMENT ET REMBOURSEMENT

Article 7

Pour tout désistement, des frais d'administration de 10 \$ seront retenus.

Article 8

Aucun remboursement ne sera effectué moins de dix (10) jours avant le début de l'activité, sauf sur présentation d'un billet médical.

Aucun remboursement ne sera effectué pour un montant de dix dollars (10 \$) ou moins.

INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

Article 9

Un taux annuel de 7 % pour les frais d'intérêt en plus d'une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est chargé sur les comptes dus pour tout montant facturé par le présent règlement, à compter de l'expiration du délai pendant lequel elles devaient être payées.



Article 10

Tout solde d'intérêt ou de pénalité de moins de dix dollars (10 \$) ne sera exigé si tous les versements de l'année ont été acquittés.

TAXES DE VENTE

Article 11

Aux frais prévus au présent règlement, s'ajoutent les taxes de vente (T.P.S. et T.V.Q.) lorsqu'applicables, sauf indication contraire ou dans le cas de service non taxable ou exonéré en vertu de la loi.

CHAPITRE II - DISPOSITIONS ABROGATIVES ET FINALES

DISPOSITION ABROGATIVE

Article 12

Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation, résolution ou politique antérieure de la Ville concernant la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville, ou toutes modifications à ceux-ci.

Article 13

Dans les cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement, politique ou résolution de la Ville existant au moment de son entrée en vigueur, les dispositions du présent règlement ont préséance.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 14

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ par le conseil municipal à son assemblée ordinaire du dix-septième (17e) jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre (2024).

Jean-Sébastien Poirier Directeur général adjoint et greffier Luc Martel Maire



ANNEXE « I » ADMINISTRATION

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Ville :

Services	Tarifs	Notes
Photocopie	0,47 \$ la page	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
Page dactylographiée ou manuscrite	4,70 \$ la page	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
Plan général des rues ou tout autre plan	4,70 \$ le feuillet	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
Chèque non compensé («sans provision» et «arrêt de paiement»)	30 \$	
Correction de paiement dans un dossier, due à une erreur ne découlant pas de la responsabilité de la Ville	30 \$	Au contribuable En vertu du présent règlement



ANNEXE « II » COUR MUNICIPALE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par la Cour municipale :

Services	Tarifs	Notes
Droits exigibles pour obtenir la copie d'une chose saisie ou d'un document		Selon le tarif judiciaire en matière pénale C-25.1, r.6
- Pour une page	2,00 \$	
 Pour une bande magnétique ou vidéo, ou une autre chose qui ne peut être photocopiée 	Coût réel	
Remise d'un avis de paiement d'amende	20 \$	
(pour tout dossier dont le jugement a été rendu par une cour municipale, autre que celle de La Tuque)	Gratuit	Si citoyen
Demande introductive d'instance Certificat de défaut Déclaration sous serment		En vertu des tarifs des frais judiciaires en matière civile
 Inscription pour jugement par défaut de répondre à l'assignation ou gestion de l'instance si réponse 		
- Jugement - Avis d'exécution		
Tout acte de procédure ou d'exécution devant être produit selon la Loi		
Transactions par Constat Express		Frais de transaction pour paiement des constats en
- Paiement dossier complet	4,00 \$	ligne via la plateforme sécurisée Constat Express
- Entente de paiement	2,50 \$	



ANNEXE « III » ÉVALUATION ET TAXATION

Services	Tarifs	Notes
Extrait du rôle d'évaluation	0,55\$	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais
	par unité	exigibles pour la transcription, la reproduction e
	d'évaluation	la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
Plan de la matrice graphique	4,70\$	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais
	par feuillet	exigibles pour la transcription, la reproduction e
	ou extrait	la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
Lorsque la demande de révision concerne le rôle		
d'évaluation foncière :		
 Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est inférieure à 100 000 \$ 	60 \$	
 Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur 	75 \$	
est égale ou supérieure à 100 000 \$ et		
inférieure à 250 000 \$		
- Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur	88\$	
est égale ou supérieure à 250 000 \$ et inférieure à 500 000 \$		
- Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur	325 \$	
est supérieure à 500 000 \$ et égale à 2 000	323 V	
000\$		
- Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur	500 \$	
est supérieure à 2 000 000 \$ mais égale à		
5 000 000 \$		
 Porte sur une unité d'évaluation dont la valeur est supérieure à 5 000 000 \$ 	1 000 \$	
Lorsque la demande de révision concerne le rôle		
d'évaluation de la valeur locative :		
- Porte sur une unité d'évaluation dont la	45 \$	
valeur est inférieure à 50 000 \$ - Porte sur une unité d'évaluation dont la	150 \$	
valeur est supérieure à 50 000 \$	150 \$	



ANNEXE « IV » FINANCES

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service des finances :

Services Tarifs		Notes
Rapport financier (MAMH) (photocopie)	3,80\$	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur



ANNEXE « V » GÉNIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service technique et le Service ces travaux publics :

Services	Tarifs Notes
Raccordement d'un bâtiment aux conduites	
publiques d'aqueduc et d'égout :	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
- Bâtiment résidentiel située en bordure d'une	6 000 \$
rue pavée qui ne nécessitent pas de travaux	
d'extension des conduites publiques	
- Bâtiments résidentiels situés en bordure d'une	4 000 \$
rue non pavée qui ne nécessitent pas de	
travaux d'extension des conduites publiques	
- Bâtiments résidentiels qui nécessitent des	Coût réel des
travaux d'extension des conduites publiques	travaux
- Bâtiments publics, communautaires,	Coût réel des
commerciaux et industriels ou bâtiments à	travaux
usages mixtes (résidentiel / commercial)	

Les tarifs suivants sont applicables à la tarification volumétrique de l'eau par le Service technique :

Total Section 1	Services Tarif	S	Notes
	Tarification volumétrique annuelle de l'eau - Pour les premiers 400 000 mètres cube	0 \$/m³	Tarif établi en vertu du règlement nº 1000- 209-01-2023
	- Pour chaque mètre cube à partir du 400 001°	0.01\$/m³	Ce tarif concerne strictement la consommation d'eau et s'ajoute à la
	Mesuré entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année		compensation pour services d'aqueduc et d'égouts prévue à l'article 6 du règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes et compensations adopté annuellement par la Ville de La Tuque.

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service des travaux publics :

Services	Tarifs	Notes
fication concernant les entrées privées et dures de béton mètre linéaire Coupe de bordure de rue Coupe de trottoir 0 à 25 cm de trait Coupe de trottoir de 26 à 50 cm de trait Coupe de trottoir de 51 à 75 cm de trait Coupe de trottoir de 76 à 100 cm de trait Coupe de trottoir de 101 à 125 cm de trait Coupe de trottoir de 126 à 150 cm de trait Coupe de trottoir de 126 à 150 cm de trait Entrée de béton 12,50 \$ / Entrée asphalte (recouvrement d'une entrée existante)		Selon l'offres de service de Construction SRB Tarif établi en vertu de la résolution nº VLT 2012-10-273 modifiant la tarification concernar les entrées privées et bordures de béton stipul à l'article 855 du règlement nº 1000-3-93 Article 856 du règlement nº 1000-3-9 concernant les entrées charretières et l modification de diverses dispositions législative pour le paiement des coûts mentionnés l'article 855: - 1ere entrée desservant une unité d'évaluation 50 % par la Ville et 50 % par le propriétaire - 2e entrée distincte : propriétaire
entrée existante)	30,50 \$ / pi lin	
		 Remplacement d'une dalle de trottoir or chaîne qui n'est pas considérée comme dangereuse par le directeur (effectué lors de remplacement d'une entrée de voiture) propriétaire



ANNEXE « VI » GREFFE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service du greffe :

Services	Tarifs	Notes
Copie d'un règlement municipal	0,47 \$ la page	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
		Ne pouvant excéder la somme de 35 \$
Liste des contribuables ou des habitants	0,01 \$ par nom	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
Liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum	0,01 \$ par nom	Tarif établi en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels en vigueur
Frais liés à l'exécution des ordonnances et/ou jugements obtenus dans une cour de justice	Coût réel	Selon les critères énoncés à ladite ordonnance et/or audit jugement
Achat d'une licence annuelle de chiens et	25 \$ / par	
chats	chien ou par chat	
Après le 1 ^{er} novembre	12,50 \$	
Remplacement d'une licence de chiens ou de chats valide	12,50 \$	
Frais de capture, de garde, de pension, d'euthanasie, de soins vétérinaires et d'expertise	Coût réel	En vertu des règlements applicables.
Procédures de recouvrement d'une créance municipale en vertu du Code de procédure civile du Québec avec l'expédition de l'avis initial. Ces frais comprendront notamment, le cas échéant:		
- Mise en demeure	20\$	Notification par poste certifiée
	Coût réel	Notification ou signification par tout autre moyens rendus nécessaires à la transmission des documents



ANNEXE « VII » SÉCURITÉ INCENDIE

Les tarifs suivants sont applicables pour tous services rendus par le Service de l'incendie et de la sécurité civile :

Services	Tarifs	Notes
Prévenir et combattre un incendie de véhicule	Coût réel	Auquel s'ajoute les coûts des avantage
our non-résident (par déplacement, qu'il y ait	selon le taux horaire	sociaux, de repas. Un minimum de trois heure
ntervention ou non)	en vigueur	est chargé selon le délai d'intervention, toutefoi
Camion autopompe - 1er heure	450 \$	les heures subséquentes sont les frais rattaché
Heures subséquentes par tranche de (30 minutes)	315 \$	à partir de la 4º heure.
Camion autopompe citerne- 1er heure	595 \$	
Heures subséquentes par tranche de (30 minutes)	415\$	
Unité de service – 1er heure	65 \$	
Heures subséquentes par tranche de (30	n/a	
minutes)		
Mousse – récipients utilisés	Coût réel du matériel	Des frais d'administration de 15 % sont ajouté à ce tarif
Matériel de décontamination ou de rétentions des matières dangereuses	Coût réel du matériel	Des frais d'administration de 15 % sont ajouté à ce tarif.
Désincarcération d'un véhicule	Montant	Tarif établi en vertu du règlement imposant un
	correspondant à	tarification pour les interventions du service d
	l'écart entre le	sécurité incendie destinées à prévenir o
	remboursement de la	combattre l'incendie d'un véhicule d'un nor
	SAAQ et les coûts	résident, nº 1000-194-2016
	•	
	réels totaux de	Ce service est gratuit pour les résidents de l
	l'intervention	Ville de La Tuque
Équipement de sauvetage hors route (VTT, motoneige, traîneau d'évacuation)	300 \$ / première heure 100 \$ / heures subséquentes	
révenir et combattre un incendie pour non-	Subsequentes	Note : tous les autres équipements ou véhicule
ésident		nécessaires à l'intervention seront facturé
Camion échelle à plateforme élévatrice	1 100 \$	selon la charte du ministère.
avec pompe - 1ere heure		
Heures subséquents par tranche de 30 minutes	770 \$	
Véhicule d'équipements spécialisés avec	450 \$	
poste de commandement intégré - 1ere heure	-100 Ф	
Heures subséquentes par tranche de 30 minutes	315\$	
imiter les dégâts d'un brûlage dont le permis a	Coût réel selon le	En vertu du règlement nº 6032-01-202
té refusé, révoqué ou non demandé	taux horaire en	concernant la prévention des incendies sur l
	vigueur	territoire de l'agglomération de La Tuque
appel de services pour déclencher le	85 \$	En vertu de la résolution nº 95-03-44 du conse
onctionnement de la pompe (site Vallières)	50 t	de la Municipalité Régionale de Comté du Hau Saint-Maurice
ntraide intermunicipale	Coût réel	Avec entente : coût fixé selon l'entente pour le
o. o. o. iii ai ii ai ii ai a	selon le taux horaire en vigueur	ressources humaines et matérielles
intente SOPFEU	en vigueur	Avec entente : coût fixé selon l'entente
ente de fourniture par le Service de sécurité	Coût réel du matériel	Des frais d'administration de 15 % sont ajouté
ncendie (ex : supra-box)		au coût réel
ous autres équipements, véhicules ou services	Coût réel occasionné	Des frais d'administration de 15 % sont ajouté
en sous-traitance		au coût réel



ANNEXE « VIII » PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Services	Tarifs	Notes
Plan d'urbanisme, de zonage ou de tout autre plan	4,70 \$ par feuillet	Tarif établi en vertu du règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de
		renseignements personnels en vigueur
Permis de lotissement	25 \$	Tarifs établis en vertu du règlement concernant la gestion des règlements d'urbanisme nº 1000- 176-2014 en vigueur
	Selon calcul	Établi en vertu du règlement concernant le lotissement nº 1000-178-2014 en vigueur
		Cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
		10 % de la superficie ou de la valeur de l'ensemble du territoire visé par le projet d'opération cadastrale du terrain
Permis de construction		Tarifs établis en vertu du règlement concernant
Bâtiment principal, résidentiel Nouvelle construction		la gestion des règlements d'urbanisme no 1000- 176-2014 en vigueur
- Unifamiliale	150 \$	
- Bifamilial et trifamilial	250 \$	
- Multifamilial	450 \$	
- Maison mobile	50 \$	
- Chalet de villégiature	50 \$	
- Réparation (certificat)	25 \$	
- Transformation - Agrandissement	25 \$	
- Agrandissement - Démolition / Déplacement	50 \$ 25 \$	
Permis de construction (suite)	20 4	
Bâtiment principal, autre que résidentiel		
- Nouvelle construction	150 \$	
Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
Réparation (certificat)	50 \$	
Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
Transformation	50 \$	
Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00\$	
 Agrandissement Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la 	100 \$	
valeur des travaux, ajouter	1,00 \$	
Éolienne à grand gabarit	1 500 \$	
Éolienne de petit gabarit Démolition / Déplacement (certificat)	50 \$ 50 \$	
Construction accessoire	·	
Agrandissement d'un bâtiment accessoire autre qu'agricole	10\$	
Pour chaque tranche 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
Garage détaché	25 \$	
Abri d'auto attenant	25 \$	
Remise	25 \$	
Entrepôt ou atelier industriel / commercial/ public	25 \$	
Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur des travaux, ajouter :	1,00 \$	
Serre	25 \$	



ANNEXE « VIII » (SUITE) PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Services	Tarifs Notes	
Permis de construction (suite)		
Construction accessoire (suite)		
- Bâtiment accessoire à un usage agricole		
(construction, agrandissement ou		Q,
déplacement)		
Pour chaque tranche de 1 000 \$ de la valeur	2,00 \$	
des travaux, ajouter :		
- Rénovation, démolition et déplacement d'un	25 \$	
bâtiment accessoire (certificat)	450	
- Permis d'antenne ainsi que ses bâtiments	15 \$	
complémentaires	45.0	
- Balcon, galerie, perron, proche et véranda	15 \$	
faisant corps avec le bâtiment principal	45.0	
- Réservoir et bonbonne (certificat)	15\$	- 4
- Spa et bain tourbillon et sauna (certificat)	20 \$	
- Gazebo, pergola	25 \$	
- Guichet et guérite	25 \$	
lot pompe à essence, gaz naturel ou propane		
- Foyer, four et barbecue extérieur	25 \$	
- Abri ou enclos pour matières résiduelles	15 \$	
- Piscine creusée et semi-creusée	25 \$	
- Piscine hors-terre / démontable et plate-forme	20 \$	
de piscine (certificat)	400	
- Marquise	15 \$	
- Lave-auto (construction et agrandissement)	15 \$	
- Démolition / Déplacement (certificat)	15 \$	
Permis de constructions (suite)		
Equipement accessoire	454	1
Thermopompe et autre appareil de même	15\$	
nature (certificat)	45.4	
- Antenne et antenne parabolique (certificat)	15 \$	
Panneau solaire (certificat)	15\$	
- Clôture et muret	15\$	3
Patio ou terrasse	15\$	
Auvent (certificat)	15 \$	-
Jsage, construction et équipement temporaire	4	
certificat d'autorisation)	00.0	
- Abri temporaire d'hiver	20 \$	1
(Valide pour la durée de vie de l'abri)	45.0	
- Tambour ou vestibule d'entrée temporaire	15\$	
- Vente d'arbres de Noël	15\$	
- Vente de produits agricoles	15\$	(
- Terrasse saisonnière commerciale	50 \$	
Autres travaux	A STATE OF THE STA	-
Certificat d'autorisation :		
- Enseigne	15 \$	
- Panneau-réclame	15 \$	
- Terrassement	20 \$	
 Ouvrage en zone inondable 	20 \$	
- Ouvrage sur la rive ou le littoral et travaux en	20 \$	
milieu riverain		



ANNEXE « VIII » (SUITE) PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Services	Tarifs	Notes
Permis de construction (suite)	April 1985 March 1985	
Autres travaux (suite)		
Certificat d'autorisation (suite)		
- Déblai-remblai	20 \$	
 Abattage d'arbres opération forestière 	50 \$	
 Trottoir, aliée piétonne 	15 \$	
 Rampe d'accès pour personne handicapée 	15 \$	
- Démolition d'une éolienne à grand gabarit	1 500 \$	
Autres travaux (suite)		
Permis	25.4	
 Installation septique (mise en place ou modification 	25 \$	
 Prélèvement des eaux 	25 \$	
- Aire de chargement et de déchargement	20 \$	
 Aire de stationnement et allée d'accès menant à une aire de stationnement 	20 \$	
- Terrain de sport	20 \$	
 Déplacer une construction sur un même terrain 	25 \$	
- Roulotte de chantier, bureau de vente Autres tarifs	25 \$	
- Renouvellement d'un permis de construction	25 \$	
- Renouvellement d'un certificat d'autorisation	15 \$	
Permis de construction (suite) Usages (certificat d'autorisation)		
- Nouvel usage	15 \$	
- Changement d'usage	15 \$	
- Extension d'un usage	15\$	
- Usage complémentaire	15 \$	
- Usage temporaire	15\$	
Permis de projeter, souffler ou déposer la neige dans un parc, un espace vert, sur un îlot ou en bordure de la chaussée	200 \$	Tarif établi en vertu du règlement nº 1000-184- 2014 concemant le déneigement et la disposition de la neige sur voie publique



ANNEXE « VIII » (SUITE) PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Services	Tarifs	Notes
Permis d'occupation du domaine public - De façon temporaire, tel que permis à l'article 7, alinéas 1 à 11	50 \$	Tarifs établis en vertu du règlement concernant l'occupation du domaine public de la Ville de La Tugue nº 1000-145-2011 en vigueur
- De façon permanente, tel que permis à l'article 7, alinéas 1 à 11	1 000 \$	raque in 1000-140-2011 en vigueur
 De façon temporaire tel que permis à l'article 7, alinéa 12 pour une occupation en partie (trottoir) 	200 \$	
De façon temporaire tel que permis à l'article 7, alinéa 12 pour une occupation en totalité (trottoir)	750 \$	
Dérogation mineure	350 \$	À titre de frais pour l'étude d'une demande visant régulariser une situation existante ou projet d'u bâtiment accessoire
	500 \$	Pour toute autre demande
		Tarif établi en vertu du règlement régissant le dérogations mineures nº 1000-180-2014 en vigueur
Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ou pour toute demande de modification de zonage	1 500 \$	Pour analyse de la demande par le Comité consultat d'urbanisme (C.C.U.) et pour la publication Au moment de la demande, une première somme d 250 \$ non remboursable pour l'étude de la requête d'une deuxième somme de 1 250 \$ remboursable se la demande est rejetée par le conseil
		Tarif établi en vertu du règlement sur les PPCMOI r 1000-182-2014 en vigueur
		Si scrutin référendaire, le requérant s'engage défrayer tous les coûts.
Requête d'amendement au règlement relatif au zonage	1 500 \$	À titre de frais pour défrayer en tout ou en partie le coûts directs du projet d'amendement excluant le scrutin référendaire. Un montant de 1 250 \$ es remboursable si la requête est rejetée par le conseil
		Si scrutin référendaire, le requérant s'engage défrayer tous les coûts.
		Tarif établi en vertu du règlement concernant l gestion des règlement d'urbanisme nº 1000-176 2014 en vigueur



ANNEXE « VIII » (SUITE) PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Services	Tarifs	Notes
Autorisation d'un usage conditionnel	1 500 \$	Ces frais ne sont pas remboursés par la Ville, ni en partie ni en totalité, et ce, malgré une demande refusée
Colporteur, vendeurs publics ou itinérants et les commerçants et entrepreneurs résidents	500 \$ par année	Tarif établi en vertu du règlement concernant les permis de contrôle nº 1000-139-2010 en vigueur ou tout règlement le remplaçant
Permis pour un entrepreneur en déneigement	150 \$ par année	Tarif établi en vertu du règlement nº 1000-139-02- 2019 concernant les permis de contrôle
Personne voulant faire du commerce ou des affaires de façon temporaire sur le territoire et n'ayant pas de place d'affaires dans la municipalité ni immeuble soumis à taxation foncière	2 500 \$	Tarif établi en vertu du règlement concernant les permis de contrôle nº 1000-139-2010 en vigueur ou tout règlement remplaçant
Durée maximale de 120 jours entre le 15 mai et le 15 septembre pour les comptoirs extérieurs ou kiosques		
Regroupement de commerces et vendeurs publics	500 \$	La Ville se réserve le droit de déterminer les évènements majeurs qu'il entend exonérer et de l'obligation de se procurer un permis
Installation septique		
Vidange / prix par fosseDisposition et traitement des boues septiques	Selon devis	
 Résidentiel 	45 \$	
 Résidentiel / Fosse commune « Le tarif est multiplié par le nombre de résidences desservies » 	45\$	
- Commercial - 500 à 999 gallons	100 \$	
- Commercial - 1000 à 1499 gallons	130 \$	
- Commercial - 1500 à 1999 gallons	165 \$	
- Commercial - 2000 à 2499 gallons	195 \$	
- Commercial - 2500 à 3000 gallons	230 \$	
Vente de végétaux aux riverains	Coût rée!	La Ville paie le transport et les taxes sur l'achat des végétaux jusqu'à La Tuque



ANNEXE « VIII » (SUITE) PERMIS ET INSPECTION / URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Services	Tarifs	Notes **
Interventions dans un cours d'eau	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Tarif établi en vertu du règlement nº 6020-2012,
- Ouvrage aérien, souterrain ou de	25 \$	régissant les matières relatives à l'écoulement des
surface qui croise un cours d'eau		eaux des cours d'eau de l'Agglomération de La
impliquant la traversée d'un cours		Tuque
d'eau par des machineries ou		·
impliquant l'aménagement		Plus les coûts réels engagés pour l'étude de la
d'ouvrages permanents ou		demande (1)
temporaires en bordure ou dans le		
cours d'eau	25 \$	
 Mise en place d'un projet ayant un 		
impact sur le débit de pointe d'un	25 \$	
cours d'eau		Plus les coûts réels engagés pour l'étude de la
 Installation d'un pont, ponceau 		demande (1)
permanent ou temporaire pour un		
usage résidentiel, agricole,	25 \$	
commercial, institutionnel ou	25 \$	
industriel		
- Passage à gué		
- Mise en place d'un exutoire de	25 \$	
drainage souterrain ou de surface	60 \$	
dans un cours d'eau	40 \$ / h	(1) Lorsque le tarif prévoit le paiement par le
 Stabilisation d'un talus dans un littoral 		propriétaire des coûts réels des
 Calcul de débit 	Coûts réels (1)	dépenses engagées pour l'étude de sa
 Surveillance des travaux par 		demande de permis ou pour l'émission du
l'Agglomération		permis, la demande de paiement final
- Frais de machinerie, frais		inclut toutes les pièces justificatives
d'arpentage, frais d'ingénierie,		démontrant le coût réel
surveillance de travaux par une firme,		
travaux d'arpentage		The state of the s
Gestion des matières résiduelles et		Des redevances gouvernementales de 34,00 \$ sont
centre de transfert		incluses dans les tarifs de disposition
Pour les usages du centre de		
transbordement par les ICI		Ces tarifs sont applicables aux industries,
- Matières résiduelles vouées à	230,00 \$ / tonne	commerces et institutions sur le territoire de la Ville
l'enfouissement	105.00.011	de La Tuque, de même qu'aux municipalités de La
- Résidus CRD triés	135,00 \$ / tonne	Bostonnais et de Lac-Édouard qui utilisent le centre
- Matière organiques	130,00 \$ / tonne	de transbordement de la Ville.
- Béton et agrégats	22,00 \$ / t.m.	
- Résidus ligneux et terre	12,00 \$ / t.m.	
- Bardeaux d'asphalte	90,00 \$ / tonne	
 Résidus domestiques dangereux (RDD) 	2,50 \$ / kg	
- Pneus surdimensionnées	175,00 \$ / pneu	
- Composteurs domestiques	20 \$ / composteur	



ANNEXE « IX » TRAVAUX PUBLICS

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service des travaux publics :

Services	Tarifs	Notes
Fermer ou ouvrir l'entrée d'eau	157,50 \$	Tarif établi en vertu de l'article 732a du règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes, tarifications et compensations pour chaque exercice budgétaire de la Ville de La Tuque en vigueur
Dégel d'aqueduc	315 \$	Tarif établi en vertu de l'article 732b du règlement décrétant l'imposition des différents taux de taxes, tarifications et compensations pour chaque exercice budgétaire de la Ville de La Tuque en vigueur
Remplissage de piscine - Citerne contenant 13 000 litres	163,50 \$	Tarif pour service offert dans les limites administratives de la Ville de La Tuque à l'intérieur d'un rayon de 25 km du centre-ville
	525,00 \$	Tarif pour service offert à l'extérieur des limites de la Ville de La Tuque ou à plus de 25 km du centre-ville
Vente de fourniture via le magasin	Prix coûtant	Auquel s'ajoute 15 % de frais d'administration



ANNEXE « X » SPORTS ET PLEIN AIR

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service infrastructures d'accueil, centre de ski et projets municipaux:

Services	Tarifs	Notes
Centre de Ski La Tuque (saison 2024-		Tarification établie en vertu de la résolution nº
2025)		VLT-2024-09-294
Abonnement de saison		Rabais sur les tarifs de 50 % pour
- Enfants (5 ans et moins)	76\$	l'abonnement de saison en prévente
- Étudiants	320 \$	Abonnement mi-saison : à compter du 13
- Adultes	554 \$	février 2025 avec rabais de 40 %
- Senior (55 ans à 79 ans)	501 \$	Prévente : possibilité de trois versements (à
- 1 Adulte + enfant	836 \$	l'achat, le 28 novembre et le 19 décembre)
- Couple	1 003 \$,
- Familial*	1 057 \$	*Abonnement familial: 2 adultes + 3 enfants
- Soirée**	134 \$	enfant additionnel :
- 80 ans et plus	Gratuit	- 5 ans et moins : 38 \$ prévente
- Glissade sur tube (2 adulte-3 enfants)	60 \$	76 \$ régulier
,		- 6 à 25 ans : 160 \$ prévente
Casiers***		320 \$ régulier
- Petit	108 \$, y
- Moyen	123 \$	**Valide à compter de 16 h
- Grand	152 \$, and a sompton as to the
- Casier journalier	10 \$ / jour	
odolot journamor	10 4 / 1001	***Prévente : 15 % de rabais sur le tarif régulier
Billets journaliers		r rotonto . To 70 do tabalo da lo talli rogullo
- Journée	30 \$ / adulte	
odino.	25 \$ / étudiant	
- Bloc de 3 heures	25 \$ / adulte	
- bloc de d'heures	20 \$ / étudiant	
- Soirée à compter de 16 h	20 \$ / adulte	
- Collect a complet de 1011	15 \$ / étudiant	
- 5 ans et moins	5 \$ / étudiant	
- 5 ans et mons	5 \$ / etudiant	
- Glissade sur tubes	7 \$ / adulte et étudiant	
- Glissade sur tubes (5 ans et moins)	4 \$	
- Glissade sur tubes familial	20 \$	2 adultes et 3 enfants (même adresse)



ANNEXE « X » (SUITE) SPORTS ET PLEIN AIR

Services	Tarifs	Notes
Colisée Denis-Morel	A STATE OF THE STA	Tarification établie en vertu de la
(Saison 2024-2025)		résolution nº VLT-2024-06-207 (Les taxes
Location de glace		sont incluses à la tarification)
 Location pour la saison de 8 h à 16 h 	134 \$/heure	·
 Location pour la saison de 16 h à la fermeture 	201 \$/heure	
- Location à l'heure de 8 h à 16 h	144 \$/heure	
- Location à l'heure de 16 h à la fermeture	211 \$/heure	
 Location spéciale – Plus de 6 heures 	155 \$/heure	
consécutives	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
- Organisations	79 \$/heure	Club de hockey senior, école de patinage
·		artistique et école de hockey Selon les disponibilités de la glace
- Commission scolaire de l'Énergie	Banava de 60 havres	Seion les disponibilités de la glace
Écoles situées sur le territoire de la Ville	Banque de 60 heures	
Looies situees sur le territoire de la ville	gratuites	Assistant and the second
Lique des pamaters	79 \$/heure	Au-delà de la banque d'heure gratuite
- Ligue des pompiers	149 \$/heure	Exigence: 51 % de joueurs doivent être pompiers volontaires pour la Ville
Évènements spéciaux estivaux		Les organismes avec ou sans but lucratif
Location estivale		doivent détenir une charte
 Organisme sans but lucratif 	982 \$/jour	
Organisme à but lucratif	1 920 \$/jour	
Location de casier pour la saison	•	
 Une seule grandeur (Ligue seulement) 	196 \$	
Admission patinage et hockey libre	111111111111111111111111111111111111111	
Admission		
- Adulte (18 à 54 ans)	Gratuit	
- Enfant (6 à 17 ans)	Gratuit	
- Ainé (55 ans et plus)	Gratuit	
- Enfant 5 ans et moins	Gratuit	
Hockey libre	10 \$	
Complexe sportif de l'École secondaire	10 ψ	Tarification établie en vertu de la
Champagnat (saison 2024-2025)		Tarification établie en vertu de la résolution nº VLT-2024-09-295
Activité		
		(Taxes incluses)
(Natation, Aquaforme, Aqua-eau profonde,		
prénatal, aquatrainning)		
- Cours de natation 9 semaines	75 \$	
- Cours de mise en forme 9 semaines	135 \$	
- Cours de mise en forme 12 semaines	Non disponible	
- Séance de cours unique (pour adulte	20 \$	
seulement)		
- Cours privé (30 minutes)	30 \$	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	23 V	



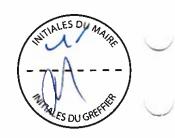
ANNEXE « X » (SUITE) SPORTS ET PLEIN AIR

Services	Tarifs	Notes
Complexe sportif de l'École secondaire		Tarification établie en vertu de la résolution no
Champagnat		VLT-2024-09-295
Activité - bain libre	Non disponible	
Activité - musculation, badminton,		
volleyball, basketball		
- Séance - Enfant 5 ans et mois	Gratuit	
- Séance - Adulte	3 \$	
- Séance – Étudiant	Gratuit	
10 séances – Adulte	Pass'sport santé	
10 séances – Étudiant	Pass'sport santé	
Abonnement annuel – adulte	Pass'sport santé	
Abonnement annuel – étudiant	Pass'sport santé	
ocation de plateau sportif		
- Piscine	Non disponible	
- Aqua-bonne fête	Non disponible	
- Gymnase	70 \$/heure	
Pass'sport santé (saison 2024-2025)		Tarification établie en vertu de la résolution r
- 1 personne	100 \$	VLT-2024-09-295
- 2 personnes	140 \$	Valide pour une période d'un an à compter o
- 3 personnes	175 \$	la date d'achat (taxes incluses)
- 4 personnes	195 \$	Destiné aux résidants de la Ville de La Tuqu
- 5 personnes	215 \$	Donne accès :
- Personne additionnelle	25\$	 La glissade sur tube à Ski La Tuque
- Enfant de 5 ans et moins	Gratuit	 Patinage et hockey libre au Colisé
		Denis-Morel
		- Gymnase au Complexe spor
		Champagnat



ANNEXE « XI » BIBLIOTHÈQUE

Services	Tarifs	Notes
Bibliothèque Annie-St-Arneault Abonnement	Gratuit	En vertu de l'article 2.2 de la Politique de développement des collections de la Bibliothèque Annie-St-Arneault, la Ville offre l'accès universel er offrant l'abonnement gratuit aux citoyens
		Les amendes et les frais de services sont établis en vertu du règlement n° 1000-195-2016 Les taxes sont incluses Pour s'abonner à la bibliothèque, toute personne doit a) Remplir les documents prévus à cet effet b) Présenter les pièces: justificatives exigées La signature d'un parent ou d'un tuteur au moment de l'inscription est obligatoire pour les moins de 14 ans
Duplicata de la carte de membre		
Première Subséquente	1\$	
Amendes	5\$	Abolition des frais de retard par la résolution nº VLT-
Tout document de notre collection		2022-06-161
Document perdu	Prix courant	2022 00 101
Amendes cumulatives maximales		
Tout document de notre collection	10 \$	L'usager perd ses privilèges d'emprunt dès qu'il a accumulé un montant de 10 \$ impayé à son dossier
Document perdu si le prix est inconnu		
- Livre de poche	10 \$	
- Livre tout format	20 \$	
 Périodique Document audiovisuel 	5 \$ 20 \$	
DVD d'accompagnement d'un livre	30 \$	
réparation matérielle		VIII. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1. 1.
Tout document	2\$	
Reliure	10 \$	
rais de service Photocopie en noir et blanc tous les formats	0,25 \$ / page	
Photocopie en couleur tous les formats	0,50 \$ / page	
élécopie pour envoi		
Interurbain	1 ¢ / naza	
Interurbain Interurbain plus de 5 pages	1 \$ / page 0,50 \$ / page	
Appel local ou numéro sans frais	0,35 \$ / page 0,25 \$ / page	
Télécopie pour réception	0,25 \$ /page	
ervice de prêt entre bibliothèques	Coûts administratifs, s'il y a lieu	



ANNEXE « XII » VIE CITOYENNE

Services	Tarifs	Votes
Programme estival		Farification à établir au printemps 2025 pour le camp de jour estival de juin à août 2025
Camp de jour	À établir	2.414.6



ANNEXE « XIII » TOURISME

Les tarifs suivants sont aussi applicables pour Tourisme Haute Mauricie :

Services	Tarifs Notes
Plan de promotion 2025	
- Plan diamant	985 \$
- Plan or	550 \$

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque ANNEXE « XIII » (SUITE) TOURISME



Les tarifs suivants sont aussi applicables pour Tourisme Haute Mauricie :

Services	Tarifs Notes
Magazine Touristique Haute-Mauricie	
 Publi-reportage 	835 \$
- Micro-reportage	450 \$
Nos bonnes adresses	300 \$
- Tableau	160 \$
Publicité ¼ page	500 \$
Publicité ½ page	910 \$

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque ANNEXE « XIV »

COMMUNICATIONS

Les tarifs suivants sont applicables pour les services rendus par le Service des communications

Services	Tarifs	Notes
Communications - Pages de publicité dans le bulletin « La Tuque, c'est MA ville! »	Coût réel	Publicité aux partenaires du milieu donnant une vitrine auprès des citoyens – Réservé aux organismes ou OBNL Tarification comprenant la gestion, conception graphique et impression
- Affichage de messages s'adressant au grand public sur les trois panneaux d'affichage numérique	25\$/7 jours 75\$/4 semaines	Réservé aux organismes ou OBNL La tarification comprend la gestion et la conceptior graphique Service offert si des plages horaires sont disponibles la priorité étant les messages de la municipalité

Règlements du conseil de la Ville de La Tuque ANNEXE « XV » TRANSPORT ADPATÉ ET COLLECTIF

Les tarifs suivants sont aussi applicables par la Corporation de transport adapté et collectif de l'Haurice :

Services	Tarifs	Notes
Transport adapté et collectif	Voir note	En vertu d'une entente, le service administratif et de comptabilité complet est pris en charge par la Corporation de transport adapté et collectif du Haut-St-Maurice